



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'enseignant > Collège > Pédagogie > Présentation Défense par les réservistes de l'Armée de l'Air



Présentation Défense par les réservistes de l'Armée de l'Air

Education à la Défense

lundi 16 janvier 2017

Nous publions ci-après une présentation des ressources sur l'enseignement de la Défense au collège et au lycée par les Réservistes de l'Armée de l'Air. La Rédaction remercie vivement M. Pierre Uzan et l'Association Nationale des Réservistes de l'Armée de l'Air (ANORAA).



1 - L'Association Nationale des Réservistes de l'Armée de l'Air (ANORAA)

La France ne peut aligner en 1914 que 26 escadrilles avec 162 avions et une dizaine de dirigeables, mais en 1918, elle a conquis la maîtrise du ciel avec 3.608 avions.

En 1926, d'anciens officiers de l'aéronautique décident de se regrouper, dans l'Association des officiers de réserve de l'aéronautique, A.O.R.A. (futur ANORAA), pour maintenir leur cohésion en perpétuant les traditions acquises lors des combats héroïques de la Grande Guerre.

Le 2 juillet 1934, naissance de l'Armée de l'air, l'ANORAA deviendra par la suite sa partenaire.

2 - Enseignement de la Défense en collège et lycée

2 - 1 - Rappels de la réglementation

La Loi de 1997, portant réforme du service national, a mis en place un « parcours de citoyenneté » comprenant l'enseignement de la Défense en collège et lycée.

Cette approche a pour objectif de sensibiliser les futurs citoyens aux problèmes de défense et de sécurité afin de leur permettre une meilleure compréhension des questions auxquelles l'actualité les confronte constamment.

Par protocole, signé le 27 août 2007, les ministères de la défense, de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, ont voulu que les réservistes de la défense puissent se mettre au service de cette action, en partenariat, avec l'accord des chefs d'établissement.

2 - 2 - L'action de l'ANORAA dans le cadre de cette présentation défense

Les interventions, en lien avec l'enseignement moral et civique créé par la loi du 8 juillet 2013, s'adressent en priorité aux collégiens de 3^e et aux lycéens de 1^{re}.

D'une durée de deux heures, avec l'appui d'un power-point, elles comprennent la présentation de la politique nationale de défense, les missions et les moyens donnés à ceux qui ont en charge de la mettre en œuvre ainsi que le profil de ces derniers.

Ce programme est conforme aux orientations fondamentales du protocole de 2007 qui comprennent le développement de l'esprit défense et une meilleure connaissance de l'armée qui, ultérieurement, peut être utile pour

certains dans le cadre de l'emploi et de l'égalité des chances.

3 - Le BIA

Cette intervention de l'ANORAA dans le cadre de cette présentation défense peut également être l'occasion de faire connaître aux enseignants le Brevet d'Initiation Aéronautique (BIA), diplôme de l'Education Nationale qui permet aux jeunes de plus de 13 ans de découvrir le monde de l'aéronautique et susciter des vocations.

L'enseignement, dispensée par des réservistes volontaires de l'ANORAA parmi lesquels un est titulaire du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Aéronautique (CAEA), consiste en 40h de cours portant sur 5 modules :

- 1 - Météorologie et aérologie ;
- 2 - Aérodynamique, aérostatique et principe du vol ;
- 3 - Etude des aéronefs et engins spatiaux ;
- 4 - Navigation, réglementation et sécurité des vols ;
- 5 - Histoire et culture de l'aéronautique et du spatial.

Ce brevet procure une initiation théorique et une découverte de pratique en aéro-club. Le titulaire peut également bénéficier d'une bourse, en heures de vol, pour obtenir le Brevet de Base de pilotage.



[Voir en ligne](#)

© L'Association nationale des officiers de réserve de l'armée de l'air - Tous droits réservés. Avec les services de la Rédaction d'*Historiens & Géographes*. 16/01/2017.